

Délibération du Conseil municipal

Séance du 14 mars 2023

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absent excusé ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GAUTHERON Xavier à BOYER Emilie

Absent(s) excusés

Absent(s)

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

REBILLARD Michelle, RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 8 mars 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 16 mars 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1403-36 | Personnel – Création d'un Contrat à Durée Déterminée de 6 mois sur un poste permanent

Madame Edith CHOUTEAU, adjointe déléguée aux Solidarités et aux Ressources humaines, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu la délibération du 13 décembre sur le tableau des effectifs au 1er janvier 2023,

Considérant que la procédure de recrutement pour le poste d'assistante administrative au service des ressources humaines ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs n'a pas généré de candidatures d'agents titulaires répondant aux attentes du poste,

Considérant la nécessité absolue de pourvoir le poste vacant dans le service concerné,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 7 mars 2023,

En accord avec le Bureau municipal et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à recourir à un contrat à durée déterminée de 6 mois pour combler le poste d'assistante administrative au service des ressources humaines, en catégorie C, sur le grade de d'adjoint administratif.

*La rémunération est fixée sur la grille du premier grade du cadre d'emploi des adjoints administratif.
Le contrat pourra être renouvelé 1 fois maximum pour la même durée.*

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	28	CONTRE	0
Pouvoirs	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON



The seal is circular with the text "MAIRIE DES PONTS DE CÉ" around the top and "49130 (M. et L.)" around the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a sun, a bridge, and a river.